EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Vœu A

VOEU RELATIF AU MAINTIEN DU STATUT D'OUVRIER D'ETAT DANS LES ATELIERS INDUSTRIELS DE L'AÉRONAUTIQUE DÉPOSÉ PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN - FRONT DE GAUCHE, FRONT DE GAUCHE - PLACE AU PEUPLE ET EUROPE ECOLOGIE LES VERTS

Rapporteur : Monsieur Cyril CINEUX

Le Ministre de la Défense, Jean Yves LE DRIAN, souhaite modifier le statut des personnels ouvriers de maintenance aéronautique de la Défense Nationale des Ateliers Industriels de l'Aéronautique (AIA). Ce projet porte sur la modification du statut d'ouvrier d'Etat de la Défense Nationale. Le comité ministériel du 09 décembre 2016 n'a pu se tenir faute du quorum qui n'a pas été atteint suite au mouvement social à l'échelle nationale.

En conséquence :

- Considérant le mouvement social de l'AIA de Clermont-Ferrand à l'appel des organisations syndicales
- Considérant que l'activité dans le cadre de la Défense Nationale doit rester une mission régalienne de services publics
- Considérant que les missions exercées par les ouvriers d'Etat de l'AIA sont indispensables au Service Public
- Considérant que la maintenance, la modification et la rénovation du matériel militaire (avions...) sont d'une importance capitale
- Considérant que les armes ne sont pas des marchandises comme les autres
- Considérant qu'il ne doit y avoir de profits et de dividendes dégagés en faveur d'entreprises privées sur du commerce d'armement
- Considérant que cette activité doit rester sous responsabilité de l'Etat et d'un contrôle citoyen vu que la construction de ces armes est produite par des entreprises privées (Dassault...)
- Considérant que les personnels de la Défense Nationale doivent rester sous responsabilité de l'Etat
- Considérant les décrets de 1951 et 1967 relatifs à la détermination des taux des salaires des ouvriers de la Défense Nationale
- Considérant que l'indexation des salaires d'ouvrier d'Etat ne peut être sur le point d'indice de la Fonction Publique
- Considérant le gel des décrets salariaux depuis 6 ans qui équivaut à une perte de 2,5% de revenus par an et 15% sur 6 ans
- Considérant les risques néfastes sur l'attractivité de ces emplois sur notre territoire que ce projet peut engendrer
- Considérant le secteur concurrentiel de la maintenance aéronautique

Le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand demande :

- la pérennisation des décrets salariaux de 1951 et 1967 indexés sur l'indice de la métallurgie parisienne
- de ne pas remettre en cause le statut d'ouvriers d'Etat indispensable à ce type d'activités
- l'ouverture d'un véritable dialogue avec les représentants élus des personnels prenant en compte leurs revendications

DELIBERATION

Le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI